

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 DÉCEMBRE 2025

A 19 H 00

Présents : M. Martial PARIZOT – Maire, Mme Bernadette BERGER, MM Jérôme POCHERON, Fabrice BON, Ludovic GAUTHIER – adjoints, Mmes Catherine CARTIER, Anne LIMBARDET, MM Yves BATAILLARD, Jean-Marc RENARD

Absents excusés : Mme Clarisse MELSION pouvoir à Mme Anne LIMBARDET, M. Laurent RUBACHA pouvoir à M. Jérôme POCHERON

Secrétaire de séance : M. Fabrice BON

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal datant du 14 octobre 2025.

Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Création d'un emploi contractuel d'adjoint technique 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

Ordre du jour :

- *Décision Modificative Budgétaire n° 1*
- *Tarifs 2026*
- *Autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

1 – Décision Modificative Budgétaire n° 1

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 21 qui sont insuffisants.

D 023 – Virt. à section investissement	15 000.00 €
D 2116 – Cimetière	5 000.00 €
D 2135 - Install. Générales, Agencements, aménagts	10 000.00 €
R 021 – Virt de section fonctionnement	15 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide cette décision budgétaire.

2 – Tarifs 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs 2025 pour l'année 2026 à savoir :

⇒ Location de la salle polyvalente

- Pour les habitants de la commune : 242 € pour 2 jours
Apéritif : 66 €
- Pour les habitants extérieurs* : 385 € pour 2 jours
Apéritif : 88 €

(habitants des communes avoisinantes uniquement : Longecourt en Plaine, Aiserey, Bessey les Côteaux, Saint Nicolas les Côteaux, Corcelles les Côteaux, Noiron sous Gevrey)*

- Caution : 300 €

Pour rappel, la salle est prêtée gracieusement au personnel et aux membres du conseil municipal une fois par an.

⇒ Location du Parc Aubert

- Pour les habitants de la commune : 200 € pour 2 jours – Caution : 200 €
- Pour les habitants extérieurs** : 300 € pour 2 jours – Caution : 300 €

⇒ Location de la salle et du parc

- Pour les habitants de la commune : 400 € pour 2 jours – Caution : 400 €
- Pour les habitants extérieurs** : 600 € pour 2 jours – Caution : 600 €

*(** habitants du canton de Genlis uniquement)*

⇒ Location matériel (hors location de la salle)

Table seule	3 €
Chaise seule	1 €
1 table et 4 chaises	5 €
Caution	50 €

⇒ Concession cimetière

Tombe	200 € pour 30 ans
Cave-urne	150 € pour 30 ans
Case columbarium	150 € pour 30 ans

⇒ Bibliothèque

Le tarif pour remplacement et remboursement des livres empruntés ; aucun changement soit :

Bandes dessinées adultes et enfants :	15 €
Documentaires grand format adultes :	45 €
Documentaires petit format adultes et enfants :	35 €
Albums jeunesse :	15 €
Romans jeunesse :	10 €
Romans :	25 €

3 – Autorisation d’engager et mandater les dépenses d’investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la mairie ne peut plus mandater de factures après le 15 décembre, comme chaque année. Les paiements reprendront début 2026 pour le fonctionnement et après le vote du budget pour les investissements.

Vu l’article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Monsieur le Maire propose de l’autoriser à engager, liquider et mandater, pour l’exercice 2026, les dépenses nouvelles d’investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice 2025, hors remboursement de la dette, pour les montants suivants :

Article	Montants T.T.C.	Libellé
2116	2 375.00 €	Cimetière
212	3 125.00 €	Agencements et aménagements de terrains
2135	4 625.00 €	Install. Générales, agencements, aménag.
2157	1 750.00 €	Matériel et outillage technique
2158	6 425.00 €	Autres installations, matériel & outillage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses nouvelles d’investissements aux articles cités ci-dessus.

4 – Création d’un emploi contractuel d’adjoint technique 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Bertrand BROSSE, recruté en tant qu’agent d’entretien depuis le 1^{er} octobre 2025 satisfait pleinement à ses obligations. Son contrat est prévu jusqu’au 31/12/2025.

Bertrand BROSSE a toujours travaillé dans les espaces verts, la maçonnerie, le terrassement... Il est un agent ponctuel, minutieux et respectueux de sa hiérarchie.

Il possède tous ses CACES (conduite d’engins, mini pelle, etc...) et a de grandes compétences en mécanique, ce qui est un atout pour la commune.

De ce fait et étant donné que la commune prévoit de s’occuper de l’intégralité des espaces verts de la commune, Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de réfléchir à créer et proposer un poste d’Adjoint Technique 2^{ème} classe à M. BROSSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité décide :

- d’adopter la proposition Monsieur le Maire et de créer un emploi permanent à temps complet d’adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- d’inscrire au budget les crédits correspondants.

5 – Informations du maire

- Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS) : La contribution de la commune pour 2026 sera de 17 912 € soit 19.42 € par habitant. Cette contribution permet d’entretenir un parc de 45 centres de secours et de couvrir environ 26500 interventions assurées par 1 700 sapeurs-pompiers volontaires et 318 professionnels.

- Réfection du préfabriqué (ancienne école) : en raison des nombreuses associations existantes à Izeure (une quinzaine), Monsieur le Maire a décidé de confier la réfection du préfabriqué à l'association Plaine Bulle (fléchettes) qui pourra s'y installer. La municipalité finance les travaux qui sont effectués par les membres de l'association. Merci à eux.
- Machine à pizzas à Izeure : La société Apitech ayant déposé le bilan, c'est la société FLD Tech qui a repris l'entreprise. Cependant, celle-ci n'est pas intéressée par l'exploitation de notre machine et veut confier la gérance à La Fabrique Gourmande de Noiron sous Gevrey. Une réflexion est en cours.
- Répartition du produit 2024 des amendes de Police relatives à la circulation routière : Conformément à la délibération du Conseil Départemental de la Côte d'Or du 22/09/2025, notre collectivité bénéficie de la répartition 2025 du produit 2024 des amendes de police relatives à la circulation routière pour un montant de 3914.25 € suite aux travaux de pose de trottoirs et de bordures le long de la RD116 – rue d'Amont (Tour de France).
- Recomposition du conseil communautaire l'année précédant le renouvellement général : par arrêté préfectoral et selon l'accord local, Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire de la Plaine Dijonnaise passera de 36 à 45 délégués. La répartition s'appliquera à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026. La commune d'Izeure bénéficiera de 2 sièges de conseillers communautaires.
- Plainte d'une administrée au sujet des chats errants : Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. Monsieur le Maire va prendre un arrêté en ce sens et un rappel sera fait sur Panneau Pocket et Facebook aux propriétaires de chats.
- Cessation d'activité : Mme Dominique Aspert, secrétaire de mairie, a fait part à Monsieur le Maire qu'elle cessera ses fonctions dès le 1^{er} mai 2026, par courrier en date du 22 octobre 2025. Mme Aspert fait valoir ses droits à la retraite après plus de vingt années passées au service de notre commune.

6 – Questions diverses

Il est procédé à un tour de table.

Bernadette BERGER :

- Remerciements à toutes les personnes ayant aidé au repas des aînés
- Présentation des colis de Noël
- Organisation du Noël des enfants le 19 décembre

Jérôme POCHERON :

- Point sur les travaux d'installation de la vidéo-surveillance :
 - La pose et l'installation effectuées par l'entreprise ENSIO sont terminés
 - Explications sur le fonctionnement

- Point sur les travaux rue d'Amont : un curage et une inspection du réseau pluvial ont été demandés
- Point sur les travaux rue aux Sœurs :
 - Réfection des trottoirs en cours
 - La route sera refaite entièrement en mars, prise en charge par l'entreprise

Fabrice BON :

- Le columbarium est en cours de pose. Fin des travaux prévue mi-décembre.

Ludovic GAUTHIER :

- Comptes-rendus des conseils d'école maternelle et élémentaire :
 - Elections des parents d'élèves : demande d'abonnement à un logiciel de vote en ligne pris en charge par la mairie soit 20 € d'abonnement + 6 € par classe par an.
 - Demandes de travaux et de matériel
 - Exercices incendie et intrusion
 - Chorale de Noël
 - Kermesse le 12 juin : demande de l'organiser au parc Aubert ?
 - Les projets
 - Effectifs : Maternelle 20 élèves (PS – MS) – Elémentaire 68 élèves

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal actuel et le personnel pour le travail effectué cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.